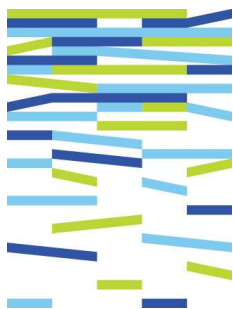




Communiqué de presse
Strasbourg, le 15 mars 2019



Marie-Céline MASSON, directrice territoriale de Voies navigables de France Strasbourg, est commissaire pour la France à la CCNR

Voies navigables de France (VNF) Strasbourg est l'un des membres de la délégation française à la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR). L'établissement est représenté par la Directrice territoriale Strasbourg de VNF, Marie-Céline MASSON, nommée commissaire pour la France.

C'est en sa qualité de nouveau membre de la commission française à la CCNR que Marie-Céline MASSON a été intronisée le 7 décembre 2018 à l'Assemblée plénière de la CCNR par le chef de la délégation française, François ALABRUNE, Directeur des affaires juridiques et financières du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. La prochaine session plénière à laquelle Marie-Céline MASSON assistera, se tiendra le 29 mai prochain. Dans l'intervalle, Marie-Céline MASSON participera aux comités préparatoires des 20 mars et 28 mai ainsi qu'au comité Environnement et Infrastructure le 5 avril.

La délégation française de la CCNR comprend 4 commissaires. Par décret du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en date du 5 octobre 2018, Marie-Céline MASSON, Directrice territoriale Strasbourg de VNF, a été nommée commissaire de la France à la CCNR. Marie-Céline MASSON succède ainsi à Guy ROUAS. Cette décision est parue au Journal Officiel du 6 octobre 2018.

Un peu d'histoire

La CCNR, plus ancienne commission internationale au monde, a été créée dès 1815 en vertu de l'Acte final du Congrès de Vienne et de l'Acte de Mannheim signé le 17 octobre 1868. Le rôle de la CCNR est de prendre toutes les initiatives de nature à garantir la liberté de navigation sur le Rhin et de promouvoir la navigation rhénane. L'Acte de Mannheim a ouvert la voie au régime commun de navigation des États riverains du Rhin (France, Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Belgique) et marque le début d'un véritable libre-échange sur le Rhin.

La commémoration des 150 ans de l'Acte de Mannheim, le 17 octobre 2018, conforte le lien de coopération et la relation de qualité qui existent notamment entre l'Allemagne et la France sur l'activité fluviale intérieure rhénane et européenne. Les principaux enjeux de cette coopération sont notamment la mise en place de règles harmonisées et modernes, le développement de l'automatisation et de la digitalisation de la navigation intérieure, l'amélioration de l'infrastructure, le recours à l'innovation, en faveur de la poursuite du développement d'une navigation intérieure sûre, durable et prospère.

Le Rhin est le premier fleuve commercial d'Europe. Sur ses 884 km de Bâle à Rotterdam, le Rhin concentre près des trois quarts de la navigation intérieure européenne, avec 330 millions de tonnes transportées chaque année. Le rôle de VNF est de s'assurer de l'optimisation de la gestion hydraulique sur son réseau rhénan pour



garantir la continuité du trafic fluvial. À cet effet, VNF assure l'exploitation et la maintenance des ouvrages ainsi que la gestion du domaine public fluvial sur le Rhin de Bâle à Lauterbourg (185 km) et le bief à grand gabarit de Niffer-Mulhouse (13 km). L'établissement exploite également les écluses de Gamsheim, les plus grandes d'Europe de l'Ouest.

VNF, un acteur majeur au sein de la CCNR

Au sein de la CCNR, la direction territoriale Strasbourg de VNF siège au sein de l'Assemblée Plénière et participe aux travaux du Comité de l'infrastructure et de l'environnement (IEN), et au Comité du Règlement de Police (RP).

Le Comité IEN s'occupe essentiellement des questions concernant les infrastructures et les ouvrages de navigation. Ses missions principales portent sur l'entretien et l'amélioration de la voie navigable. Les thèmes de travail portent également sur l'environnement et les questions fondamentales du développement durable de la navigation intérieure

Le Comité RP a pour mission de créer le cadre permettant une navigation sûre. Il est également en charge de la mise au point de lignes directrices pour les services d'information fluviale.

Au sein de ces Comités, VNF défend les intérêts de la France dans le respect de l'esprit de l'Acte de Mannheim notamment en matière de réglementation de la navigation, gestion des infrastructures et services d'information fluviale. L'Établissement promeut également à l'échelle du bassin rhénan les outils de navigation développés sur le territoire français comme par exemple le Service d'information fluviale du Rhin Supérieur e-RIS, développé en partenariat avec EDF (www.e-ris.eu).

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Fort de 4 300 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France (VNF) entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

VNF Strasbourg est l'une des 7 entités territoriale de VNF. Elle gère un réseau fluvial d'environ 480km desservant cinq pays et compte près de 430 agents. Implantée dans les Régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté, elle s'étend sur cinq départements.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel

Contact presse

Voies navigables de France Strasbourg

Responsable communication

Laure Mauny

T. 03 67 07 92 48

laure.mauny@vnf.fr